

## La pêche électrique interdite en Europe en 2021

Par Loïc Chauveau le 14.02.2019 à 13h14

Mercredi 13 février, la Commission européenne, le Parlement et le Conseil des ministres de l'Europe se sont accordés sur l'interdiction de la pêche électrique en 2021.



Image prise le 18 juin 2018 dans le port de Nieuport (Belgique) durant une protestation de pêcheurs français, manifestant contre la pêche électrique

📷 KURT DESPLENTER / BELGA / AFP

Elle ne concerne que 84 bateaux néerlandais, mais pourtant la pêche au chalut électrique agite les coulisses de Bruxelles depuis plus d'un an. Mercredi 13 février 2019 au soir, le "trilogue", c'est-à-dire les trois entités européennes que sont la Commission, le Parlement et le Conseil des ministres des 28 États membres a décidé son interdiction totale au 30 juin 2021 sur toutes les zones marines dans et hors de l'Union européenne. C'est l'épilogue d'à peine plus d'une année de polémiques.

## La pêche électrique économise le fuel mais détériore l'environnement

En octobre 2017, l'association [Bloom](#) porte plainte contre les Pays-Bas auprès de la Cour de Justice européenne. Alors que 15 navires néerlandais possèdent une dérogation pour expérimenter le chalut électrique, 84 bateaux en sont en réalité équipés. La plainte met en lumière le projet de règlement européen qui autoriserait 5% de toutes les pêcheries européennes à utiliser cette technique.

Le 16 janvier 2018, [le règlement passe devant le Parlement européen pour adoption](#). Le vote est sans appel : 402 voix contre, 232 pour. Le règlement est rejeté et avec lui la pratique elle-même. Ce vote impose une négociation entre les trois entités européennes. Ce "trilogue" a donc vu ce 13 février, ministres et commission européenne rejoindre la position des députés européens. L'interdiction devra être confirmée par un vote solennel du Parlement. Bloom se félicite de la décision qui vient d'être prise mais regrette la date lointaine. L'association et les petits pêcheurs français et anglais qui exploitent les hauts-fonds de la Mer du Nord plaident pour le 31 juillet 2019. En revanche, la plainte déposée contre [les autorisations illégales accordées aux chalutiers néerlandais](#) ne devrait pas être instruite.

## Le courant électrique incite les poissons plats à sortir du sable au passage du filet

La pêche électrique consiste à faire passer un courant de 10 volts dans des chaînes situées au-dessus du chalut qui contraint soles et plies à sortir des 10 centimètres de sédiments où ces [poissons](#) se réfugient pour tomber dans le filet. La technique a l'avantage d'éviter de racler les fonds et donc d'économiser jusqu'à 50% de fuel. Les chalutiers équipés peuvent ainsi pêcher plus longtemps et plus loin. Cet avantage technique se faisait au détriment des petits pêcheurs français et anglais qui ont très vite constaté une baisse de leurs prises. Au niveau environnemental, la pêche électrique est accusée de tuer indistinctement toutes les espèces y compris non commerciales, de provoquer des lésions sur les poissons et des atteintes à l'environnement marin.

D'ici 2021, les bateaux équipés pourront continuer à utiliser la technique, mais plus aucune dérogation ne pourra être accordée. Bloom craint cependant que ce sursis ne soit fatal à la pêche française. Selon Sabine Rosset, directrice de Bloom, *"une période de plus de deux ans à compter d'aujourd'hui, c'est bien trop long pour les pêcheurs artisans qui subissent depuis des années déjà la concurrence déloyale des navires industriels pêchant illégalement"*.